Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 001-250102365-20231205-D2023046-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 novembre 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023046
Objet : Tarifs et contributions 2024

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	29
Pour	27
Contre	2
Abstention	0

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François JANNET
3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine FRANCOIS
CCBS : Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
HBA : Alain AUBOEUF
Excusés remplacés par le suppléant :
CA3B : Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN
CCBS : Jean Jacques BESSON remplacé par Daniel GRAS
Excusés ayant donnés procuration :
CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe FAVROT
Excusés :
CA3B : Jonathan GINDRE – Jean Marc THEVENET
CCPA : Vincent MANCUSO – Max ORSET
CCD : Sonia PERI
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL
CCV : Guy DUPUIT

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20231205-D2023046-DE

Monsieur Bernard, Vice-président finances, rapporte :

Les tarifs proposés en annexe pour l'année 2024, tiennent compte :

- De l'augmentation prévue des charges à caractère général avec la hausse de l'inflation et du coût d'exploitation d'Ovade: hors TGAP la hausse des charges à caractère général pour 2024 est estimée à 9% par rapport au BP 2023.
- De l'augmentation prévue des charges de personnel compte-tenu des augmentations cumulées du SMIC, du point d'indice, des grilles de rémunérations et du glissement vieillesse technicité.
- De l'augmentation de la TGAP qui passe de 52€ à 59€ la tonne pour les déchets susceptibles de produire du biogaz et de 61€ à 63€ la tonne pour les autres.
- De l'arrêt de l'activité composterie
- Des investissements importants programmés sur les prochaines années. Pour 2024, l'estimation est de 14 millions dont 4 pour les travaux de mise en conformité de l'usine Ovade et 4.9 pour la chaufferie à combustibles solides de récupération.

Concernant la contribution à l'habitant, il vous est proposé de l'augmenter de 1€ et de porter la **contribution à l'habitant à 14.80€** pour l'année 2024 conformément aux prospectives présentées précédemment.

L'évolution de l'indice des prix entre juillet 2022 et juillet 2023 est de 4.29%. En fin d'année 2022, la Comité Syndical avait acté une hausse de la plupart des tarifs de 6.08% alors que la hausse des prix sur l'année 2022 a finalement été de 7%.

La baisse constatée des tonnages d'ordures ménagères encore en 2023 et des déchets enfouis en ISDND, entraine mécaniquement une baisse des recettes pour le Syndicat alors que la majeure partie des charges d'Organom sont des charges fixes. Cette baisse des recettes doit ainsi être reportée sur les tarifs.

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Avec 27 voix POUR et 2 CONTRE Messieurs FAVROT et GUILLOT-VIGNOT,

APPROUVE :

- L'augmentation de la contribution à l'habitant de 1€ pour la porter à 14.80€ en 2024
- Une augmentation de 6.5% du tarifs à la tonne des Omr accueillis à l'usine Ovade (Omr EPCI, Omr dépannage syndicat voisin Ovade, Omr assimilées) hors TGAP.

Ainsi le tarif à la tonne entrante d'ordures ménagères EPCI sera porté à **122.39€** par tonne **hors TGAP et hors TVA** (le tarif était de 114.92€ en 2023). A titre d'exemple, avec un taux d'enfouissement de 50%, 50% des tonnages sont facturés à 122.39€ / tonne et 50% à 181.39€ / tonne, la TGAP étant due sur les tonnages enfouis, soit un tarif moyen TGAP comprise de 151.89€ hors TVA en 2024.

- Une augmentation de 8.71% du tarif à la tonne des déchets enfouis hors TGAP en ISDND (encombrants de déchèterie, refus de tri, DAE, Omr dépannage syndicat voisin Casier)
- Une augmentation de 5.21% du tarifs des déchets verts, des inertes et d'amiante lié.
- Une augmentation plus conséquente pour le plâtre et le PVC, compte-tenu des difficultés rencontrées pour leur traitement et les coûts d'exploitation en forte hausse.
- Les tarifs concernant les déchets non-conformes restent identiques à 2023 hors TGAP.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20231205-D2023046-DE

ACCEPTE la simplification de la grille proposée.
DIT que ces tarifs s'appliquent sur l'intégralité de la benne, en effet d'un point de vue technique et administratif il est impossible d'appliquer des tarifs différents à des portions de bennes.
RAPPELLE la délibération n°3 du 14 décembre 2017 qui prévoit

- Dans le cas de présence de DEEE ou de déchets dangereux dans la benne l'application d'une facturation à l'apporteur du coût de gestion du déchet ;
- Dans le cas de détection de radioactivité de refacturer le coût du traitement à prix coûtant à l'apporteur du déchet. Et en l'absence de détecteurs de radioactivité sur les quais de transfert, les principes suivants :
    - Chargement radioactif à l'arrivée sur le site de La Tienne en provenance du quai de Sainte Julie : facturation auprès de la CC de la Plaine de l'Ain ;
    - Chargement radioactif à l'arrivée sur le site de La Tienne en provenance du quai de La Boisse : facturation répartie à égalité auprès de la CC de la Côtière à Montluel et de la CC de Miribel et du Plateau ;
    - Chargement radioactif à l'arrivée sur le site de La Tienne en provenance du quai de Vaux : facturation auprès de la CC de la Dombes ;
    - Chargement radioactif à l'arrivée sur le site de La Tienne ne venant pas des quais de transfert : facturation auprès de l'apporteur concerné.

APPROUVE les contributions et tarifs proposés en annexe.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20231205-D2023046-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Délibération D2023046 - ANNEXE

TVA 10%	2024		
	TARIF HT / TONNE HORS TGAP	TGAP	TARIF TGAP INCLUSE
DECHETS USINE OVADE			
OMR EPCI	122,39 €	59,00 €*	151,89 €**
OMR dépannage syndicats de traitements voisins (Ovade)	122,39 €	59,00 €*	151,89 €**
OMR ASSIMILEES	140,61 €	59,00 €*	170,11 € **
DECHETS VERTS	31,56 €	non soumis	31,56 €

** Tarifs : TGAP appliquée en fonction du taux d'enfouissement*

***Tarif moyen indiqué avec un taux d'enfouissement estimé à 50%. Soit 50% hors TGAP et 50% avec TGAP*

DECHETS CASIERS			
OMR dépannage syndicats de traitements voisins (Casier)	127,39 €	59,00 €	186,39 €
ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE	127,39 €	59,00 €	186,39 €
DAE	127,39 €	59,00 € ou 63,00 €***	186,39 € ou 190,39 €
REFUS DE TRI	127,39 €	59,00 €	186,39 €
AMIANTE LIE	231,46 €	Non soumis	231,46 €
DECHETS INERTES STOCKAGE DE CLASSE 3	6,69 €	Non soumis	6,69 €
PLATRE	186,00 €	Non soumis	186,00 €
PVC	186,00 €	Non soumis	186,00 €
DECHETS NON CONFORMES			
DECHETS ISDND NON CONFORMES	330,00 €	63,00 €	393,00 €
DECHETS OVADE NON CONFORMES	330,00 €	63,00 €	393,00 €
DECHETS DE PVC NON CONFORMES	330,00 €	0.00 € sauf si le déchet - 63,00€ si le déchets est enfouis	330 € OU 393 €
DECHETS DE PLATRE NON CONFORMES	330,00 €		330 € OU 393 €
DECHETS VERTS NON CONFORMES	160,00 €		160 € OU 223 €
DECHETS INERTES NON CONFORMES	160,00 €		160 € OU 223 €

**** conformément à l'arrêté du 28/12/2017 relatif à la TGAP*

VENTE DE PRODUITS à la tonne	2024
COMPOST MAILLE 30	30,25 €
REFUS DE CRIBLAGE	3,63 €
TARIFS DEGRESSIFS VENTE DE PRODUITS	
COMPOST maille 30 (plus de 200 tonnes)	6,20 €